

EXPOSITION

DES ARTISTES ET ARTISANS DE PRÉVOST SAMEDI ET DIMANCHE 6 ET 7 DÉCEMBRE DE 10 H À 17 H (entrée libre)

au gymnase de l'école Val-des-Monts 872, rue de l'École
Plus de 50 artistes et artisans vous attendent sur place !!!
Pour renseignement et inscription : 224-4484 (AM)

ORGANISÉE PAR DIFFUSIONS AMAL' GAMME,
EN COLLABORATION AVEC LA VILLE DE PRÉVOST !

COURS DE SKI ALPIN ET DE PLANCHE À NEIGE

En raison de la de la fermeture des pentes 40/80 de
Sainte-Adèle, nous vous offrons l'opportunité de choisir entre les
deux possibilités suivantes :

* À noter que tous les cours de planches à neige débutent à 6 ans

INSCRIPTION DU 10 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE 2008

au module Loisirs, Culture et Vie communautaire, 2945,
boul. du Curé-Labelle

POUR INFORMATION : 450-224-8888 poste 244

MONT-AVILA

Tu as entre 4 et 14 ans*
(résidant seulement)

Coût : 140 \$
pour 8 cours de 1 h 45

Accès à la pente lors de votre cours.

200 \$ pour accès à la pente
toute la journée du cours et
tous les autres dimanches

La session débute
dimanche 18 janvier 2009
de 13h15 à 15h

Prise de photo au Mont-Avila

CLUB DE SKI ÉPERVIERS

(Mont Saint-Sauveur)
À compter de 6 ans *

Coût : 376 \$
pour 8 cours de 3 h

Accès à la pente lors de votre cours.

La session débute
le samedi 10 janvier 2009
de 10h à 12h et de 13h à 14h



Aucune photo requise

INVITATION - GUIGNOLÉE

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous inviter à
participer en grand nombre à la **guignolée 2008 de la Maison d'accueil
de Prévost** qui se déroulera le **6 décembre prochain**. Un geste
simple pour vous qui veut dire beaucoup pour la collectivité.

Vous pouvez apporter vos denrées non périssables et/ou vos dons direc-
tement à la Maison d'accueil de Prévost situé au 1331 rue Victor ou enco-
re à la bibliothèque Jean-Charles-Des Roches de Prévost dès maintenant !

PLAN D'URBANISME

Suite aux consultations de la population, les 4 et 5 novembre derniers, le conseil
municipal a entendu les citoyens désireux de se prononcer sur les grandes orien-
tations et affectations du sol pour les prochaines années.

Les gens présents ont eu l'occasion d'être informés sur la teneur et les exigences
réglementaires concernant le zonage, le lotissement, la construction, le comité
consultatif d'urbanisme, les dérogations mineures, les permis et certificats et les
plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le conseil municipal a décidé de reporter l'adoption desdits règlements au lundi
24 novembre prochain pour tenir compte des demandes et commentaires et
d'apporter les correctifs requis.

SKI ALPIN POUR TOUTE LA FAMILLE

BILLETS PRIVILÉGÉS

Mont-Avila, Mont-Gabriel, Mont-Olympia et Morin-Heights

Valide en tout temps

6 ans à 12 ans: 24 \$ - 13 ans et plus: 31 \$

Achetez vos billets à compter du 10 novembre
au module loisirs, 2945, boul. du Curé-Labelle

Pour information : 450-224-8888 poste 244

RAPPEL



RETOUR DES ÉQUIPEMENTS

La date limite pour remettre vos uniformes de soccer (short et
chandail) était le 1er octobre. Si vous avez omis de le faire, nous
vous accordons un délai de grâce jusqu'au
1er décembre 2008. Après cette date, si vous ne nous avez pas rapporté ceux-
ci, nous encaisserons les chèques postdatés que vous nous aviez faits.

Les points de chute sont les suivants : Sur semaine de 8h30 à 12h00 et de 13h à
16h30 au service des loisirs et en soirée durant les heures d'ouverture de la biblio-
thèque. Vous pouvez également contacter votre entraîneur afin de lui remettre.

Merci de votre collaboration !

COMPARATIF DU TONNAGE DE RECYCLAGE RAMASSÉ



Avis public



ADOPTION BUDGET 2009

AVIS est donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Prévost que le conseil muni-
cipal adoptera le budget pour l'exercice financier 2009 à la séance du lundi, 15 décembre 2008,
qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la Mairie, située au 2870, boulevard du Curé-Labelle à
Prévost.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions por-
teront exclusivement sur le budget 2009.

DONNÉ À PRÉVOST, ce 19 novembre 2008, en conformité avec la loi.

Réal Martin

Directeur général

Avis public



PROMULGATION

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté les règlements suivants
lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2008.

Règlement no 598 « Règlement décrétant des travaux de fondation et de pavage sur la rue
Richer et autorisant un emprunt de 225 000\$ nécessaire à cette fin »

Règlement no 599 « Règlement décrétant des travaux de réhabilitation de la chaussée et de
pavage sur la rue Joseph et autorisant un emprunt de 1 140 100\$ nécessaire à cette fin »

Le règlement no 598 a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et des
Régions, madame Nathalie Normandeau, le 4 novembre 2008.

Le règlement no 599 a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et des
Régions, madame Nathalie Normandeau, le 31 octobre 2008.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à la Place de la
Mairie, sise au 2870, boulevard du Curé-Labelle, à Prévost, pendant les heures régulières de
bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Les règlements nos 598 et 599 entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 10e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT (2008).

Réal Martin

Directeur général